



**Fraternité des  
policiers et policières  
de Montréal**

**COMMUNIQUÉ**  
*Pour diffusion immédiate*

**Loi sur la restructuration des régimes de retraite**

**« Ce projet de loi devra être modifié »**

**- Yves Francoeur**

Montréal, le jeudi 20 février 2014 - La Fraternité des policiers et policières de Montréal déplore que le gouvernement ait annulé la suite des travaux du comité technique qu'il avait lui-même créé et qu'il ait déposé un projet de loi de façon précipitée. « Le projet de loi 79 devra être modifié pour davantage rendre justice à la diversité des situations et des historiques » a souligné le président de la Fraternité des policiers et policières de Montréal, Yves Francoeur. « On doit tenir compte de la situation particulière des policiers » ajoute-t-il.

Le régime des policiers et policières de Montréal est de loin le mieux capitalisé de la Ville de Montréal, étant capitalisé à 100 %. Entre 1997 et 2007, la Ville a de surcroît bénéficié d'un congé de cotisation de 500 millions de dollars au fonds de pension des policiers. On doit également rappeler que c'est la Ville qui s'est battue en arbitrage pour que la rémunération de ses policiers et policières soit considérée de façon globale. Enfin, l'intensité à laquelle les policiers et policières de Montréal sont confrontés a un impact sur l'âge de la retraite et cette dimension ne peut être évacuée.

« On ne peut pas faire du mur à mur dans un dossier aussi crucial pour la stabilité des relations de travail au Québec. La libre négociation demeure la meilleure voie. » conclut Yves Francoeur.

**-30-**

Renseignements: Martin Desrochers  
Directeur des communications et de la recherche  
Fraternité des policiers et policières de Montréal

514 527-4161 / Cell : 514 913-0708